



JUILLET 2026

La lettre de vos Administrateurs salariés

Avant la tenue du conseil d'administration, les dossiers ont été préalablement étudiés par le comité des engagements et des marchés (CEM) ainsi que par le comité d'audit des comptes, des risques et de la RSE (CACR RSE), qui ont émis un avis consultatif. Ces comités sont composés d'administrateurs, incluant un représentant des salariés dans chacun d'eux. Le conseil d'administration de la SA SNCF Gares & Connexions s'est réuni le vendredi 24 juillet 2026 de 14h30 à 17h45 en présentiel.

#1 Procès-verbaux

Le conseil d'administration a, tout d'abord, approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 juin 2026.

#2 Point d'actualité du Directeur général

- Sécurité et sûreté : le taux de fréquence des accidents du travail reste au-dessus de l'objectif mais connaît un fléchissement depuis le début de l'année.
- Pantin : dans un contexte de canicule et de dérèglement climatique, le DG a tenu à préciser que contrairement à ce qui avait été annoncé, les futurs locaux du siège à Pantin seront climatisés. L'utilisation de la climatisation devrait être partielle et limitée car les bâtiments ont été conçus avec notamment une ventilation de type bioclimatique.
- Activité des commerces : le marché en France n'est pas très favorable, cependant les commerces en gares sont moins impactés.
- Grands chantiers : inauguration d'un escalator en gare d'Austerlitz reliant les lignes 5 et 10 du métro. La libération du foncier par le MIN (Marché d'Intérêt National) en gare de Nice Aéroport est terminée. Le souterrain reliant la gare de Toulouse Matabiau au métro a été livré.

Vos représentants



**Valérie
LOURDAIN**



**Adrien
LEROY**



#3 Suivi du contentieux Gare du Nord

Présentation expertise

Principales avancées depuis le conseil du 24 juin :

- Dans le cadre de la procédure de sursis à exécution initiée par G&C, visant à rendre la procédure d'appel suspensive, le tribunal a publié son arrêt le vendredi 26 juin. Il accorde par celui-ci un sursis partiel, limitant l'indemnité due immédiatement par G&C à 215,8 M€, en attente du résultat de la procédure en appel.
- Conformément aux dispositions prises lors du conseil d'administration précédent, G&C s'est acquittée de cette somme en recourant à un emprunt bancaire afin de préserver sa trésorerie de fonctionnement et d'investissement.
- D'autre part, les différentes analyses techniques et juridiques se poursuivent avec les experts afin de produire prochainement un premier mémoire d'appel.

G&C s'est acquittée de cette somme en recourant à un emprunt bancaire afin de préserver sa trésorerie de fonctionnement et d'investissement.

#4 Présentation des indicateurs financiers

à fin juin 2026

Le premier semestre 2026 confirme les tendances observées depuis 2025 : une progression modérée du chiffre d'affaires, portée principalement par les activités régulées, tandis que les activités commerciales non régulées subissent un léger repli dans un contexte économique difficile.

Par ailleurs, les charges courantes ont connu une hausse significative, aggravée par des charges exceptionnelles liées au contentieux de la Gare du Nord, ce qui a pesé sur le résultat opérationnel. Malgré quelques retards, le programme d'investissement se poursuit, et la gestion rigoureuse de la trésorerie permet de maintenir un cash-flow libre (CFL) proche de l'équilibre.

Il est à noter que l'analyse de ces résultats se trouve complexifiée par les difficultés importantes rencontrées par les équipes Gestion Finances, liées à la qualité des prestations fournies par Optim'Services ainsi qu'à la mise en œuvre du logiciel CATCH, dont les performances ne répondent pas aux attentes initiales. Un plan d'action a été engagé pour y remédier. Toutefois, il ne peut être exclu que des répercussions sur les comptes annuels puissent survenir si ce plan ne produit pas les effets escomptés dans les délais requis.

#5 Approbation des documents liés à la prévention des difficultés des entreprises

Dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises, la SA G&C doit établir et communiquer périodiquement les documents suivants :

- Les documents rétrospectifs : ils comparent l'actif réalisable et disponible au passif exigible, permettant de vérifier la situation de la trésorerie et d'assurer la continuité de l'exploitation de l'entreprise ;
- Les documents prospectifs : pour G&C, le résultat net prévu pour 2026 serait positif et en augmentation par rapport à 2025.

Le conseil d'administration a approuvé ces documents.



#6 Convention d'investissement IDFM (Île-de-France Mobilité)

Les investissements des gares régionales d'Ile de France sont encadrés par un contrat cadre dit Programme Pluriannuel Gares (PPG), négocié entre G&C et IDFM. On y retrouve notamment les enveloppes par nature de dépenses, la répartition entre "fonds propres G&C" et "subvention IDFM", ainsi que la gouvernance liée à ces investissements. La convention précédente couvrait la période 2020-2025, le conseil d'administration doit se positionner sur la suivante, en application de 2026 à 2030.

Cette nouvelle convention met en évidence une ambition forte d'IDFM pour améliorer le service rendu aux voyageurs de la région tout en limitant l'impact du coût des investissements nécessaires sur les futurs tarifs. Ainsi les nouveaux projets pourront pour la plupart, être financés à 100% (en dehors des autres sources de financements éventuelles), sans recours aux fonds propres de G&C. Seule une petite partie de FP G&C est conservée annuellement pour faire face aux éventuelles situations d'urgence en lien avec la sécurité par exemple. Ce qui permet de faire passer la contribution financière de la SA de 25% à 8% sur la durée du contrat tout en maintenant une dynamique d'investissement très ambitieuse.

Après avoir salué la grande qualité de la négociation menée depuis plus d'un an par les équipes concernées, le conseil d'administration a validé la signature de ce contrat.



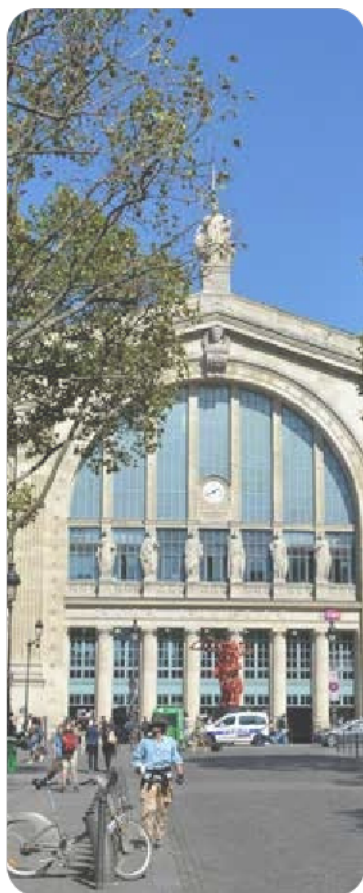
Après avoir salué la grande qualité de la négociation menée depuis plus d'un an par les équipes concernées, le conseil d'administration a validé la signature de ce contrat.

#7 Présentation du Projet de Plan Stratégique – Point d'étape

Lors de ce conseil, un point d'avancement sur le Projet de Plan Stratégique a été réalisé. Il a permis de nous présenter la déclinaison opérationnelle envisagée des grandes orientations présentées lors des séances précédentes : étapes franchies ces derniers mois, conséquences financières des options retenues, échanges en cours avec l'ART et les services de l'Etat.

Les prochaines étapes sont prévues à l'automne, avec la présentation aux différentes autorités organisatrices et aux salariés de la SA, territoire par territoire avant une validation au CA groupe attendue d'ici la fin d'année pour sa future mise en œuvre opérationnelle.

Ce dossier étant très riche, les questions nombreuses et les enjeux forts, une séance de travail spécifique du Conseil est envisagée après l'été, afin d'approfondir les sujets.



#8 Approbation de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire pour mettre à jour les statuts de SNCF Gares & Connexions.

Le conseil a validé la convocation prochaine d'une assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la SA Gares & Connexions.

Ceci afin de mettre à jour l'adresse du siège social à la suite du déménagement à Pantin à compter du 1er octobre et également d'y intégrer le décret du 30 juillet 2025 qui fixe les règles de mixité pour les administrateurs représentant les salariés dans les conseils d'Administration.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le mardi 20 octobre à 14h30.

Vos représentants



**Valérie
LOURDAIN**



**Adrien
LEROY**